



## **Compte Rendu du GT de CTR du 13 avril 2021**

En l'absence de la Secrétaire Générale et sous la direction de la cheffe de la DSDS (Direction des statistiques démographiques et sociales), s'est tenu un groupe de travail avec divers items :

- le plan d'action en réponse à la suppression de la TH,
- le bilan Mélopée,
- le programme des enquêtes ménage,
- la nouvelle fiche adresse issue de Nautille
- la campagne de mobilité des enquêteurs
- le recrutement des enquêteurs
- l'accès à la catégorie 1 de la grille des enquêteurs,

la démarche Maiol Multimode ayant été décalée au 11 mai prochain en raison du programme dense de ce GT.

### **Plan d'action en réponse à la suppression de la TH, tirage de l'échantillon sans la taxe D'habitation (TH): de FIDELI à RESIL.**

Le responsable du Programme d'évolution de l'enquête emploi est intervenu détaillant les divers stades du **Plan d'action en réponse à la suppression de la Taxe d'habitation**. Il s'agit pour L'Insee de faire évoluer les applications en place permettant de localiser les logements, base de sondage des échantillons d'enquête et de permettre la création de données alternatives à l'aide de nouveaux outils.

**RESIL est un programme qui vise à établir un répertoire d'individus, de ménages et de locaux d'habitation mis à jour à partir de sources administratives diverses.**

À l'instar d'autres instituts de statistiques, l'INSEE se lance dans cette démarche de développement largement encouragée par Eurostat

Le programme **RESIL** devrait atterrir en 2025, transitant par l'application temporaire **RELIEF** qui permettra d'adapter les données fiscales de la DGFIP ainsi que celles issues du recensement, de **FIDELI** (fichier démographique des logements et des individus) et de **FILOSOFI** (fichier localisé social et fiscal). Une partie de cette application est en self.

D'autres données fournies par la DGFIP à partir de 2023 (date de disparition de la TH) pourraient enrichir la base via un portail internet (basé sur les déclarations des propriétaires de locaux d'habitation) «**Gérer mes bien immobiliers**» (**GMBI**) permettant d'identifier les logements principaux et secondaire ainsi que ses occupants. Un fichier «**Logement-Occupants**» (**LO**) serait ainsi créée.

Il manquera cependant certains éléments de foyers fiscaux tels les sous-location/occupants faisant une déclaration séparée etc.

A plus long terme, l'enrichissement pourra se faire de manière évolutive via les données de la CAF ainsi que d'autres sources.

Les dates clés devraient s'articuler entre l'automne et la fin de l'année 2021 (fin du programme RELIEF se substituant à FIDELI), 2022/2023: construction du fichier LO et mise en place progressive de RESIL, bascule des données de la TH vers GMBI avec finalisation en 2025.

## **Bilan Mélopée**

Après une année 2020 expérimentée avec le Pilote (1/4 de l'échantillon de l'enquête Emploi basculée au T1 2020) et le reste au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 agrémenté d'un sur-échantillon de l'enquête d'origine mis en place au T4 2019 réinterrogé au T1 2021 sous cette forme, le bilan 2020 des questionnaires reçus de 80 enquêteurs tirés au sort parmi ceux ayant participé au Pilote et des DEM paraît positif sur le plan des résultats proches de l'enquête Emploi initiale

**FO-Insee** a cependant fait remarquer que remontent des dysfonctionnements concernant les lettres de relance envoyées à tort . Par ailleurs le fait pour les enquêteurs-trices de ne plus avoir la main sur leur planning, leur donne l'impression d'être des exécutant-es téléguidé-es... . Les déménagements génèrent une charge d'emploi plus importante pour les gestionnaires affirme la direction, mais aussi pour les enquêteurs rétorque **FO-Insee** .

**FO-Insee** a de nouveau fait remarquer à l'administration que les documents Opale étaient très souvent flous dans leur présentation et donc difficile à comprendre. Nous avons de nouveau demander qu'un outils opale déconnecté de la charge réelle en cours, puisse être installé sur l'ordinateur de chaque enquêteurs et enquêtrices afin que ceux-ci se l'approprient véritablement.

## **Le Programme des Enquêtes Ménages**

Le contexte de crise sanitaire a contraint l'administration à interrompre les enquêtes en face à face. Seul le repérage est possible pour les enquêteurs-trices volontaires. La reprise des enquêtes en face à face n'est pas prévisible avant début juin au mieux.

La collecte de CVS débute le 19 avril, exclusivement par téléphone. Le pilote Piaac, qui devait débiter début avril, débutera logiquement début juin, si la situation sanitaire le permet (exclusivement en face à face).

Le test CAPI de l'enquête Autonomie, prévue pour octobre 2021 est repoussé à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Pour l'enquête SD, les tests pourraient débiter début 2022.

La collecte des prix sur le terrain est interrompue et se déroule par téléphone et par internet.

## **La nouvelle Fiche adresse issue de Nautille**

Le nouveau dispositif Nautille a conduit l'administration en corrélation avec les enquêteurs volontaires à réfléchir sur la construction d'une nouvelle fiche adresse plus opérationnelle pour les repérage et enquêtes elles-mêmes.

La nouvelle fiche-adresse présente la quasi-totalité des informations qui existaient sur la précédente. On y perd toutefois les informations propres à la collecte du recensement comme le rang d'adresse

ou le rang de logements. Mais de nouvelles informations, mobilisables, ont vocation à permettre un repérage de meilleure qualité (en théorie) .

Grâce à l'utilisation de Fidéli, il est possible de mettre à disposition de l'enquêteur de nouvelles coordonnées renseignées par le contribuable au moment de sa déclaration de revenus. Ainsi, les numéros de téléphone et un mail correspondant au dernier occupant connu sont proposés en première page quand celui-ci les a renseignés .En deuxième page, les coordonnées du co-déclarant sont également renseignées. Ces coordonnées sont liées aux individus et non au logement. Dans le cas d'une fiche-adresse logement, et en cas de déménagement, ils ne correspondent donc plus aux nouveaux occupants des logements ciblés. Pour la fiche-adresse individu, un cadre spécifique est ajouté sur la première page de la fiche-adresse, qui précise le nom et le prénom, ainsi que la date de naissance de l'individu à interroger. La meilleure façon de mentionner les coordonnées téléphoniques et le courriel de l'individu tiré est à l'étude

### **Bilan campagne mobilité enquêteurs 2020-21**

Sur 99 enquêteurs ayant fait une demande mobilité, 76 demandes ont été instruites: 63 affectations dont 7 avec mobilité géographique (+2 au sein d'établissements différents d'une même DR).

13 enquêteurs n'ont pas obtenu satisfaction, cependant 3 ou 4 CDD ont pu voir un renouvellement ou une prolongation de contrat de remplacement.

### **Recrutement des enquêteurs**

De plus en plus, les DR sont obligées de s'adapter aux aléas de départ divers sans attendre la campagne nationale de proposition de postes, obligeant à recruter des contrats courts, précaires et qui s'avèrent coûteux (prime de précarité à la sortie)

Les pistes envisagées sont une campagne nationale classique assortie de recrutements de 3 ans (entraînant moins de démissions car plus sécurisant) au fil de l'eau en fonction des besoins, tout en ayant recours à des hausses de quotité si possible en local, tout en diffusant l'information au national.

### **Accès à la catégorie 1 de la grille des enquêteurs,**

En plus de l'examen professionnel qui gardera les mêmes caractéristiques, en termes de conditions d'éligibilité et de nature d'épreuves, l'administration propose, après maintes demandes des organisations syndicales qu'une nomination sur liste d'aptitude soit ouverte en complément. La liste d'aptitude serait composée des enquêteurs en contrat à durée indéterminée de catégorie 2 justifiant de 12 années d'ancienneté au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la promotion est prononcée.

**FO-Insee** s'est prononcé en faveur d'un net raccourcissement des années d'ancienneté pour pouvoir prétendre à la promotion en catégorie 1 d'enquêteur. En effet l'administration ne cesse à juste titre de réaffirmer que les enquêteurs sont des agents à l'égal des autres agents . A ce titre, **FO-Insee** ne comprends pas ,pourquoi il existe alors une si grande distorsion de durée dans le cadre de leurs promotions, 10 ans pour se présenter à l'examen professionnel et 12 pour la liste d'aptitude , pour les autres corps la durée avoisine plutôt 5 ans.